

**DEMANDE DE RECTIFICATION EN VUE DE SUPPRIMER LE DOUBLE TIRET
DANS L'ACTE DE NAISSANCE**

(enfants mineurs)

A l'attention du Service central d'état civil (SCEC/EXP) ⁽¹⁾

11 rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 09

Identité du ou des parents demandeurs

PERE

NOM de famille :

Prénom(s) :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse email :

MERE

NOM de famille :

Prénom(s) :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse email :

Par la présente, le ou les soussignés demandent à ce que les actes de naissance des enfants visés ci-dessous soient rectifiés en ce sens que le « double tiret » séparant les vocables formant leur nom soit remplacé par un simple espace⁽²⁾.

Je/nous déclare/déclarons sur l'honneur que nous effectuons cette démarche pour l'ensemble de nos enfants mineurs. A cet effet, la photocopie complète du livret de famille est jointe à la présente demande.

Premier enfant :

Nom actuel de l'enfant : - -

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : Pays :

Deuxième enfant :

Nom actuel de l'enfant : - -

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : Pays :

Troisième enfant :

Nom actuel de l'enfant : - -

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : Pays :

Date :

Signature(s)

(1) Si la naissance a eu lieu en France, la demande est à adresser à la mairie du lieu de naissance

(2) Conformément à la circulaire CIV/14/10 du 25 octobre 2011, le double nom, dont les vocables seront séparés par un simple espace, sera, dans les actes d'état civil du ou des titulaires, suivi de l'indication (1^{re} partie :...2nde partie :...) dûment complétée.

Le demandeur doit joindre : photocopie d'une pièce d'identité et du livret de famille, copies intégrales des actes de naissances des enfants concernés par la demande.